

Ajaccio

Le débat sur la future centrale se délocalise au Parlement

LAETITIA GIANNECHINI



La centrale du Ricanto doit remplacer l'actuelle centrale du Vazio qui fonctionne au fioul lourd et dont les émanations polluantes sont régulièrement pointées du doigt. - FLORENT SELVINI

Adopté au Sénat, un amendement au projet de loi relatif aux énergies renouvelables facilite la conversion à la biomasse de certaines centrales recourant aux énergies fossiles, même en projet. Une disposition qui concerne le Ricanto et qui permettrait de contourner la PPE insulaire

C'est une nouvelle péripétie dans le feuilleton sans fin de la future centrale du Ricanto.

Déposé par le Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants (RDPI, majorité présidentielle), et adopté par le Sénat début novembre, un amendement au projet de loi relatif à la production d'énergies renouvelables entend promouvoir la transition vers la biomasse de certaines centrales recourant

aux énergies fossiles.

« *Dans les zones non interconnectées au réseau métropolitain continental, il est possible de substituer les énergies fossiles par de la biomasse, dans les centrales recourant aux énergies fossiles ainsi que pour les projets de centrales recourant aux énergies fossiles listés dans les programmations pluriannuelles de l'énergie.* » Une disposition qui concerne une dizaine de territoires, principalement d'Outremer, où l'on compte de nombreuses centrales diesel, mais dont le descriptif rappelle fortement la future centrale du Ricanto. Une infrastructure originellement prévue pour fonctionner au gaz naturel, un mode d'approvisionnement auquel l'État et EDFPEI verraient bien se substituer le biocarburant. Une hypothèse révélée dès 2020 dans nos colonnes et confortée par le caractère infructueux de l'appel d'offres destiné à désigner un fournisseur en gaz naturel.

« *Notre crainte, c'est qu'ils passent en force sans être obligés de discuter au fond la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie* », redoute Jean-Félix Acquaviva. Car c'est bien à l'Assemblée de Corse et dans le cadre des discussions relatives à la révision de la PPE que doit être décidé le changement de combustible de la future centrale, une spécificité qui découle du statut de zone non interconnectée (ZNI) dont bénéficie la Corse.

Bras de fer

Le député du Cismonte a donc déposé un amendement visant à supprimer cette disposition du projet de loi Énergies renouvelables. Cosigné par les deux autres députés nationalistes, il devrait être examiné en commission ce jeudi. « *Il est préférable dans ce domaine, aux enjeux majeurs, de sacrifier le principe de coopération entre l'État et les collectivités de rang régional, qui a déjà fait ses preuves, plutôt qu'une disposition législative décidée par le haut* », détaille l'amendement.

Ce duel parlementaire par amendements interposés ressemble fort à un nouvel acte dans le bras de fer qui oppose d'un côté l'État et EDF, et de l'autre la CdC dans le choix du mode d'alimentation de cette infrastructure clef, supposée remplacer l'actuelle centrale du Vazzino qui fonctionne au fioul lourd et dont les émanations polluantes sont régulièrement pointées du doigt.

En février 2022, répondant à une question orale du député du Sud Paul-André Colombani, l'ancienne ministre de l'Environnement évoquait l'option bioliquide comme solution au blocage né de l'appel d'offres avorté. Fin août, dans une interview accordée à notre titre, le préfet Amaury de Saint-Quentin actait le recours à la biomasse liquide pour alimenter la future centrale et préconisait une révision simplifiée de la PPE, avant de nuancer son propos quelques jours plus tard. Évoquant « *l'impasse administrative* » découlant de l'appel d'offres infructueux, ainsi que « *le contexte international et les difficultés pour l'Europe occidentale de sécuriser son approvisionnement en gaz* », le préfet assurait que « *la solution de la biomasse apparaît désormais comme la plus raisonnable* ».

« Notre crainte, c'est qu'ils passent en force sans être obligés de discuter au fond la révision de la PPE »

Un amendement à 500 millions d'euros ?

Un discours qu'avait tenu à tempérer le président de l'agence d'urbanisme et d'environnement (AUE) de la Corse. « *Toutes ces questions doivent être débattues au CEAC (Conseil de l'énergie, de l'air et du climat, ndlr) et à l'Assemblée de Corse avant de trancher en faveur d'un combustible. Si on n'a pas, en parallèle de la centrale, une politique très ambitieuse en matière d'énergie, ça n'a pas de sens de parler uniquement du carburant de la centrale* », avait estimé Julien Paolini.

Car pour les élus, le passage par la case PPE constitue bien davantage qu'une question de principe. L'abandon du gaz naturel pose la question du devenir des quelque « *500 millions d'euros* » dévolus dans l'appel d'offres à la réalisation des infrastructures nécessaires à l'acheminement du combustible. Une somme que les élus souhaiteraient voir fléchée vers la mise en œuvre de la transition écologique sur l'île, et notamment vers « *une politique ambitieuse de rénovation du bâti* », explique Julien Paolini, qui cite pour exemple les « *400 millions d'euros* » que pourrait coûter la rénovation du parc locatif social insulaire.

Autre motif d'inquiétude, régulièrement relayé par les associations de défense de l'environnement : la recherche d'une solution technique aux émissions polluantes générées par la combustion du biocarburant, qui pourraient être supérieures à

celles du gaz naturel, même si sans commune mesure avec les émanations d'une centrale au fioul lourd telle que celle du Vazzio. Autant de sujets à négocier avec l'État, dans une discussion préalable à la révision de la PPE, dont les élus redoutent qu'elle ne puisse être contournée par cette disposition du projet de loi relatif aux énergies renouvelables.

Une révision de la PPE dont on peine encore à percevoir l'horizon, alors que le président de l'AUE assurait en septembre dernier qu'elle pourrait avoir lieu à la session d'octobre. C'est la rupture du dialogue institutionnel entre l'État et les élus insulaires qui a « *stoppé les négociations* » et compromis cette échéance, assure Julien Paolini. « *On a bon espoir que les conditions politiques soient réunies* », avance-t-il, citant « *la question sensible des prisonniers politiques* », « *de manière à avancer sur des questions plus sectorielles comme l'énergie et les déchets* ». Julien Paolini l'assure, « *le document est prêt, ça peut aller très vite* ». Un optimisme que pourraient conforter les prémices d'un réchauffement des relations entre l'Exécutif et Beauvau (*lire page 3*).

De son côté, le secrétaire général de la CGT Énergie insiste sur l'urgence de remplacer cette centrale qui ne satisfait plus des pics de consommation de plus en plus importants. « *Plus le temps passe, plus les besoins en énergie augmentent* », presse Xavier Nesa. « *Le risque, c'est une rupture de l'équilibre entre l'offre et la demande et un accident industriel sur les moteurs.* »